

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 17 (1866)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Manuel pour les cours de gardes-forestiers  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784007>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

hommes capables. Il y a sans doute encore bien des préjugés qui s'opposent à l'introduction d'une bonne économie forestière; bien des choses se font encore autrement qu'elles ne devraient se faire, mais il est permis d'espérer que la voie dans laquelle on est entré conduira sûrement au but désiré.

En terminant ce rapport nous nous faisons un devoir d'exprimer notre vive reconnaissance, non seulement aux employés forestiers, mais aussi aux autorités communales et aux particuliers pour la réception cordiale qu'ils nous ont préparée.

LANDOLT.

---

### **Manuel pour les cours de gardes-forestiers**

*dans le canton de Berne, rédigé sur l'invitation de la direction des forêts par  
F. FANKHAUSER, inspecteur cantonal des forêts.*

L'ouvrage dont nous venons d'indiquer le titre a paru à la fin de juin, à Berne, dans la librairie de J. Heuberger, il forme un volume de 15 feilles. Quoique spécialement rédigé en vue du canton de Berne, il peut rendre de bons services ailleurs, attendu que beaucoup de cantons font donner des cours pour les gardes-forestiers et qu'il n'y a point d'autre ouvrage traitant spécialement la matière.

Comme le dit l'auteur dans sa préface, cet ouvrage est donc destiné à combler une lacune vivement sentie. Depuis 1862, le gouvernement du canton de Berne fait donner toutes les années à la Rutti un cours pour les gardes-forestiers, dont la direction est confiée à l'inspecteur cantonal des forêts; ce cours est fréquenté par 10 à 15 élèves. Il faut naturellement consacrer la plus grande partie du temps à des travaux pratiques et à des excursions en forêt, et l'enseignement théorique ne peut guère être donné que d'une manière accessoire et pendant les jours de pluie. Parmi les élèves, quelques uns seulement possédaient une intelligence assez ouverte ou une force d'attention assez grande pour embrasser toutes les matières enseignées, et il était impossible qu'aucun pût sans aide spécial se les assimiler d'une manière durable. Il ne restait dès lors qu'à choisir entre deux moyens pour ne pas compromettre le succès de ces cours: dicter aux élèves la substance des leçons théoriques ou leur donner un manuel imprimé. Le premier

moyen était impraticable à cause du peu de temps dont on pouvait disposer ; aussi le directeur des forêts et domaines du canton de Berne, Monsieur le conseiller d'état Weber, a-t-il invité l'auteur à rédiger ce manuel spécial. La direction des forêts s'est réservée 500 exemplaires de l'ouvrage pour les distribuer aux autorités, aux élèves du cours et aux gardes-forestiers de l'état ; le reste de l'édition a été livrée au commerce et on peut se procurer l'ouvrage dans les librairies au prix de 1 fr. 50 ; beaucoup de communes et de propriétaires en font l'acquisition.

*L'introduction* contient quelques considérations générales sur l'importance et l'utilité des forêts. Puis vient la partie géométrique divisée en deux chapitres : 1) Théorèmes géométriques avec leur application à la sylviculture.

## 2) Mesurage des bois.

La plupart des forestiers préféreraient sans doute que l'auteur eût laissé de côté la première partie pour traiter la seconde avec plus de détails. Mais on comprend combien il devait être difficile d'unir dans cette matière la clarté à la concision. Si l'on se rappelle le public auquel est destiné le livre, on ne pourra cependant pas blâmer l'auteur d'avoir traité la partie géométrique, et de n'avoir donné certaines explications qu'avec des abréviations qui les rendent un peu obscures ; le manque de place lui imposait une brièveté qui n'est pas toujours compatible avec la clarté. Le mesurage des bois qui est d'une si grande importance pour les gardes-forestiers est cependant traité avec trop peu de détails, ce qui vient sans doute de ce que dans le cours cette matière est tout particulièrement l'objet d'exercices pratiques. On désirerait aussi quelques détails de plus sur la forme des troncs et des arbres, sur le mesurage des bois sur pied, sur les règles à observer pour les dénombrements, sur les différentes circonstances qui modifient la masse solide du bois contenu dans les moules ou les fagots. Le chapitre qui traite du climat et du sol contient ce qu'il y a de plus important à connaître ; l'auteur aurait peut-être pu concentrer encore davantage ce qu'il dit des différentes expositions.

Parmi les connaissances que tout forestier doit posséder, celle des diverses essences est la plus importante. Comme le traitement, l'exploitation et la protection des forêts supposent toujours cette connaissance des essences, on comprend que l'auteur ait traité cette matière un peu au long. Il commence d'abord par donner une idée générale des végétaux ligneux en décrivant leurs parties, racine, tige, feuilles, etc., et leur mode de nutrition

et de reproduction, il parle ensuite de leur habitat et de leur utilité, des maladies et des ennemis qui les attaquent. Puis viennent les descriptions spéciales des bois feuillus et des résineux qui composent nos forêts; ces descriptions sont plus ou moins détaillées suivant l'importance de l'essence au point de vue forestier. L'auteur s'attachant spécialement au côté pratique de la science, consacre une attention particulière à ce qui regarde la station et les conditions forestières de chaque espèce. Les cinq essences forestières les plus importantes: le hêtre, le chêne, l'épicéa, le sapin et le pin sylvestre, sont naturellement traitées avec plus de détails. On pourrait peut-être désirer que l'exposition de cette matière fût plus condensée, mais une plus grande concision aurait pu nuire à la clarté. L'auteur passe ensuite à la culture des forêts, et il traite d'abord fort au long le reboisement artificiel. Le semis et la plantation y sont décrits dans tous leurs détails, et en tenant compte des progrès les plus récents de la science forestière; on voit que l'auteur traite ce sujet avec une préférence toute particulière, et qu'il tire souvent parti de ses propres expériences. Le lecteur y trouve donc abondamment tous les éclaircissements qu'il peut désirer sur la matière.

Le chapitre suivant qui traite du *reboisement naturel des forêts* par semences ou par rejets de souche a dû naturellement se ressentir de la longueur du chapitre précédent; en effet il est court et ne contient que ce qu'il y a d'absolument indispensable. L'auteur explique cette disproportion par le fait que la culture artificielle des forêts appartient spécialement à la sphère d'activité des gardes-forestiers, tandis que le reboisement naturel est plus particulièrement du domaine forestier proprement dit. Les taillis composés manquent complètement dans le canton de Berne et les taillis simples y étant rares, l'auteur s'est dispensé de parler longuement de ces méthodes de culture; c'est en faisant ces omissions là où elles étaient possibles qu'il a pu éviter l'inconvénient d'une trop grande abondance de matières.

Dans le chapitre qui concerne l'*exploitation des forêts*, l'auteur donne les détails nécessaires sur les qualités et l'emploi, sur le façonnage et le transport des bois, de même que sur les produits accessoires des forêts et sur les cultures agricoles temporaires. Ce chapitre obtiendra l'approbation de tous les lecteurs.

Dans sa dernière partie de l'ouvrage qui traite de la *conservation des forêts*, l'auteur passe en revue tous les dangers qui menacent les peuplements,

il parle des mauvaises herbes, des vents, des gelées, de la neige, du feu, des animaux et particulièrement des dangers qui viennent de l'homme, il indique en même temps les moyens de s'en préserver, car c'est là une partie importante de la tâche des gardes-forestiers. Les vues de l'auteur nous paraissent excellentes, nous entrons complètement dans le point de vue éminemment humain sous lequel il considère le délit forestier, mais cependant nous désirerions qu'il eût fait ressortir d'une manière plus précise les devoirs qui incombent au garde-forestier. En revanche, le chapitre est excellent au point de vue du propriétaire de forêts.

Qu'il nous soit permis d'ajouter à cette analyse succincte quelques observations d'une portée plus générale. La rédaction et la publication d'un ouvrage tel que celui dont nous venons de parler présente plus de difficultés qu'il ne le semble au premier abord. Les matières, il est vrai, ne manquent pas; c'est le choix, c'est l'ordonnance des sujets qui présente des écueils et des difficultés sans nombre.

*Il faut d'abord faire dans les matières un choix approprié aux besoins des lecteurs.* Le point de vue pratique doit dominer ici presque exclusivement, il ne faut dire que ce qui est nécessaire et d'une utilité incontestable. Sous ce rapport, l'auteur du manuel, qui a pratiqué longtemps dans les montagnes comme dans la plaine, et qui a eu l'occasion dans la position qu'il occupe maintenant d'étudier en détail les conditions forestières du canton de Berne, était particulièrement autorisé à entreprendre la rédaction d'un tel ouvrage. Nous estimons qu'en somme il a atteint le but et qu'il a su faire un choix convenable des matières. Si le manuel eut été composé pour d'autres cantons, il y a tel ou tel chapitre qui eût revêtu une toute autre forme, aussi tous les lecteurs ne seront-ils pas également satisfaits. Mais il est impossible qu'un auteur réponde à toutes les exigences, surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrages de ce genre, et c'est pour cette raison que nous nous sommes abstenus de relever certains points, peu nombreux il est vrai, qui auraient pu prêter à la critique; l'auteur aurait sans doute de bonnes raisons à donner pour appuyer sa manière de voir, et il n'est pas sûr que l'opinion contraire soit la juste. Pour le canton de Berne l'ouvrage rendra de bons services.

*Le style d'un manuel forestier doit être populaire, c'est-à-dire compréhensible pour tous.* L'auteur a su satisfaire à cette exigence; il a employé certaines tournures de langage que condamnerait une critique sévère, mais qui sont précisément destinées à mettre la matière à la portée de ceux pour qui le livre est spécialement composé.

*Le manuel doit être aussi condensé que possible.* Sous ce rapport il serait à désirer que l'ouvrage de Monsieur Fankhauser fût encore plus court; ce n'est pas à dire cependant qu'il dépasse le moins du monde les limites d'un tel manuel. C'est peut-être pour satisfaire à cette exigence qu'il aura dû vaincre les plus grandes difficultés. Ce n'est qu'en se restreignant rigoureusement à ce qui convient au canton de Berne, en évitant les explications trop théoriques et en s'en tenant exclusivement à ce qui intéresse le garde-forestier et le propriétaire de forêts, que l'auteur est parvenu à réunir une grande richesse de matières dans un ouvrage relativement assez peu volumineux. Dans quelques endroits, nous voudrions même un peu plus de détails; nous n'avons nulle part trouvé des matières qu'il était inutile de traiter.

L'impression est bonne et lisible; quelques figures explicatives accompagnent le texte. Un assez grand nombre de fautes d'impression s'y sont glissées, mais la plupart sont peu importantes et le lecteur pourra les corriger de lui-même.

Nous pouvons donc signaler la publication de ce manuel comme un fait réjouissant dans le domaine de l'économie forestière, et recommander l'ouvrage à la sollicitude de tous les amis des forêts, même *en dehors* du canton de Berne. Il est de notre devoir de remercier tous ceux qui ont donné leurs soins à cette publication, car ils ont rendu de cette manière un grand service à l'économie forestière dans le canton de Berne.

Espérons que la promulgation d'un code forestier viendra couronner dignement tous ces efforts!

---

On est prié d'adresser à M. EL. LANDOLT, professeur à Zurich, les envois qui concernent la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à M. E. SCHULER, à Bienne.